

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 16 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le mardi seize juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance non publique. La séance a été intégralement retransmise en directe sur youtube.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BARD Denis, BONNAFOUS Catherine, BOULEAU Jocelyne, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, HAURET Pascal, JOUAULT Jaroslava, JUBAULT-CHAUSSÉ Pascale, LE GOC Yann, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELEART Damien, VILLARET Caroline

Mercredi 10 juin 2020

Affichage :

Du vendredi 19 juin au mercredi 19 août 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Procurations de vote et mandataires : M. LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, M. SIMON Didier ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël

M.Denis BARD est nommé secrétaire de séance.

Mme Karine RICARD, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 10 juin 2020) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

49-2019 - Commande publique. Adhésion au dispositif REGATE.

Vu l'avis du bureau municipal du 8 juin 2020,

Par délibération conjointe en date du 7 juillet 2016 et du 19 septembre 2016, Rennes Métropole et la Ville de Rennes se sont constituées en centrales d'achats réunies sous le dispositif appelé REGATE : Rennes Groupement Achat Territorial. Ce dispositif d'achats centralisés est ouvert à l'ensemble des communes et structures associées du territoire de Rennes Métropole. Son objectif est de constituer un levier d'optimisation des achats publics en s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Les objectifs sont les suivants : une meilleure prise en compte des préoccupations sociales, de développement économique et environnemental pour une commande publique durable, une diminution des coûts d'achats des produits et des prestations, une rationalisation des coûts liés aux achats publics.

Le dispositif REGATE mène deux missions.

D'une part, il s'agit de réaliser des activités d'achat centralisées. REGATE conclut directement des marchés de fournitures de services en gérant seul la procédure. Il propose à ses membres la possibilité de commander directement les produits et prestations qui les intéressent. Les membres sont ainsi dispensés de procédure de mise en concurrence et de publicité.

D'autre part, il s'agit de réaliser des prestations de conseil et de support pour la passation de marchés publics. REGATE apporte son expertise en matière de commande publique et d'achat public en termes de conseils et de formation. Il met à disposition de chacun de ses membres une « boîte à outils » achats. Il peut également gérer la passation d'un marché ou d'un accord cadre au nom et pour le compte de l'un ou de plusieurs de ses membres, qui est ensuite approuvé par ces derniers qui disposent alors d'un contrat clé en main. Ces prestations sont soumises à un droit de tirage limité par membre (deux questions techniques par an, accompagnement à la rédaction et à la passation d'un marché par an). Les activités réalisées dans ce cadre sont régies par des conditions générales de recours intégrées dans la convention d'adhésion.

La commune de Thigné-Fouillard et le CCAS adhèrent au dispositif depuis 2017 et utilise les marchés lancés et attribués par REGATE. Cette adhésion n'emporte pas obligation de recourir à REGATE pour la réalisation des travaux ou pour l'acquisition de fournitures ou de services achetés par la centrale d'achats. Chaque membre reste libre de passer lui-même ses propres marchés publics et accords-cadres si le marché passé par REGATE ne lui convient pas in fine. Le montant de l'adhésion est fixé en année civile à 1 800 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil municipal décide :

- **d'adhérer au dispositif REGATE,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gaël LEFEUVRE

